

**MAIRIE DE  
LARGEASSE**

**DEUX-SEVRES**

Tel 05.49.72.02.10

[communelargeasse@orange.fr](mailto:communelargeasse@orange.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille dix huit,  
Le mercredi 21 mars à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/03/2018

PRESENTS : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,  
MM. DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD, SAUVETRE et  
GILLES, MM. JARRY D. , JARRY O. et ROULLIER.

M. le Maire remet à chaque conseiller l'état 1259 transmis par les services  
fiscaux (dgfp) mentionnant les bases d'impositions pour 2018.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- décide de maintenir les taux de 2017, ce qui correspond aux taux  
suivants :
  - taxe d'habitation : 14.50 %
  - taxe foncière (bâti) 15.04 %
  - taxe foncière (non bâti) 66.06 %
- donne pouvoir à M. le Maire de signer les documents relatifs à cette  
opération.

Pour Copie conforme,  
En mairie, le 22 mars 2018

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

**Objet :**

**Vote des taux  
d'imposition 2018**

Certifié exécutoire  
26.3.2018  
Reçu en Préfecture  
Ou Sous-Préfecture

Le :

26.3.2018

Transmis et rendu  
exécutoire à la Sous-  
Préfecture le

26.3.2018

Publié ou Notifié

Le 26.3.2018

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2018

Application agréée E-legalite.com